

# Contrat Cadre de Services de Paiement

## *Conditions générales d'utilisation des Services de Paiement fournis par BD MULTIMEDIA*

### **Préambule**

La société BD Multimedia est une Société Anonyme de droit français au capital de 5.188.000 Euros dont le siège social est situé au 16 Cité Joly – 75011 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS Paris B 334 517 562.

La société BD Multimedia exerce des activités de Services de Paiement et de télécommunication. Au titre des Services de Paiement, elle dispose d'un agrément délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « l'ACPR »), sous la référence CIB 16748, en qualité d'établissement de paiement de nature hybride, au sens de l'article L526-3 du Code Monétaire et Financier, pour exercer cette activité réglementée, soumise à l'autorisation et au contrôle permanent de l'ACPR.

Toute inscription au service de paiement de la société BD Multimedia implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de service (CGS) comportant la grille tarifaire applicable aux services de paiement figurant en annexe. Ces documents constituent le contrat cadre de service de paiement définissant les conditions d'ouverture, d'usage et de clôture des comptes de paiement gérés par l'établissement de Paiement BD Multimédia et les conditions d'usage et de délivrance des services associés.

### **1. OBJET**

Le présent contrat a pour objet de préciser les relations contractuelles entre les signataires.

Il régit les termes et conditions d'ouverture, d'usage et de clôture des comptes de paiement gérés par l'établissement de paiement BD Multimedia.

Il définit les rôles et obligations du client titulaire d'un compte de paiement et fixe les modalités techniques et financières inhérentes au fonctionnement du Service de Paiement de BD Multimedia.

Le service rendu par BD Multimedia est un Service de Paiement fondé sur la tenue d'un compte de paiement permettant d'acquiescer les fonds collectés auprès des Payeurs achetant un bien ou un service au marchand, titulaire de ce compte.

Dans le cadre d'opérations de vente réalisées par le marchand auprès du Payeur, la Société permet au visiteur

de payer le marchand au moyen de différents modes de paiement (la carte bancaire, le virement, etc.)

Le compte de paiement du marchand, tenu par la société, est destiné à recevoir le prix de ces ventes.

### **2. DÉFINITIONS**

Pour l'interprétation des présentes CGS, les termes et expressions ci-dessous devront être compris par rapport aux définitions du présent article – lesquelles définitions ont valeur contractuelle :

**BD Multimedia/la Société** : désigne la société BD MULTIMEDIA disposant d'un agrément délivré par l'ACPR référencé CIB 16748

**Client(s) ou Marchand(s)** : désigne(nt) les personnes physiques ou personnes morales souscrivant aux services de paiement de la société BD Multimedia.

**Compte de Paiement** : désigne le compte de paiement ouvert au nom du Client, géré par la Société BD Multimedia, utilisé aux fins de l'exécution des opérations de paiement relatives aux ventes du marchand titulaire du compte de paiement.

**Demande(s) de Retrait** : demande du Client pour le paiement de tout ou partie du solde disponible de son compte de paiement, réalisable dans les conditions énoncées au présent contrat.

**Extranet** : désigne l'outil de gestion mis à disposition par la Société permettant au Client d'accéder aux informations de son activité afférente au présent contrat et à son compte de paiement.

**Montant(s) disponible(s)** : désigne(nt) le solde créditeur du compte de paiement, calculé par la Société, selon les règles et conditions définies au présent contrat, en fonctions des opérations techniques comptabilisées au fil de la réalisation des opérations/transactions de paiement, du montant des paiements unitaires associés à ces opérations, des délais techniques de réalisation des opérations, et des corrections effectuées par la Société en cas de fraudes, impayés, et autres cas prévus au présent contrat

**Paiement(s) Unitaire(s)** : désigne le montant crédité par la Société au bénéfice du Client, sur son Compte

de Paiement, pour chaque somme acquise sur le moyen de paiement du Visiteur et liée à une transaction de paiement.

**Script et API** : désigne les éléments d'installation technique des Services de Paiement de la Société mis à disposition au Client.

**Service(s) de la Société** : désigne les services de Paiement ainsi que les solutions techniques, informatique et télécom mises à disposition par la Société et permettant au Client de faire l'acquisition de paiements unitaires auprès de Visiteurs.

**Service(s) de Paiement** : désignent les services proposés par la Société, en qualité d'établissement de paiement tels que définis dans les Directives européennes sur les Services de Paiement.

**Site(s) Marchand** : désigne(nt)

- dans le cas des marchands Web, le(s) site(s) internet ou l'application mobile du Client accessible au(x) Payeur(s) sur lesquels sont installés les Script et API permettant l'utilisation des Services de la Société.
- dans le cas de marchands physiques, le(s) point(s) de vente physique(s) où a lieu la transaction.

**Payeur(s)** : désigne(nt) les personnes physiques ou personnes morales procédant à un paiement pour un achat d'un ou plusieurs services, contenus ou produits proposés par le(s) Client(s) et dont l'acquisition des paiements unitaires est effectué via les Services de Paiement de la Société.

**Pénalité** : désigne un frais ou une amende. Cette pénalité peut-être la conséquence d'un défaut ou d'une anomalie technique, d'une répudiation ou un excès de répudiation, d'une violation d'une disposition réglementaire, d'une violation de conditions générales d'un organisme facturier ou d'un collecteur, d'un trafic anormal, de toute forme de tentative ou de piratage, d'une fraude sur une transaction ou plusieurs transactions, d'un taux de fraude ou tentative de fraude trop important, d'une violation d'une charte déontologie d'un organisme participant à la chaîne de paiement, d'une violation des règles ou conditions d'utilisations des réseaux de paiement dit "payment scheme, etc. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Les Pénalités peuvent être infligées par un régulateur, une instance d'État ou internationale, une institution financière, un conglomérat bancaire, une association d'opérateur téléphonique, un réseaux de paiement dit "payment scheme". Cette liste n'étant pas exhaustive.

### 3. PARTIES CONTRACTANTES

Les présentes conditions générales encadrent d'une part les relations avec Les Clients, contractant des services de la Société et les relations avec les Visiteurs.

L'utilisation des Services de la Société impliquent pour le Visiteur l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales de services.

Le Client reconnaît que la présente relation s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une activité de commerce en ligne et qu'il ne souscrit pas aux présentes en tant que payeur. Pour cette raison, les parties s'accordent à écarter l'application des dispositions du Code de la consommation ainsi que des dispositions du Code monétaire et financier applicables aux personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels.

Le Client déclare expressément avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du présent contrat, avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels et les accepter sans réserve. S'il est une personne physique, il déclare avoir plus de 18 ans et être majeur et capable dans son pays de résidence.

L'installation et l'utilisation sur le Site Marchand des Scripts et API de la Société valent acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales et, le cas échéant, de l'ensemble de la documentation afférente aux Services de la Société, qui constituent ensemble un contrat conclu entre les parties.

En utilisant les Services de la Société, les Clients et Visiteurs déclarent contracter en toute connaissance de cause un service fourni étant conforme à leurs besoins.

### 4. INSCRIPTION ET CRÉATION DU COMPTE DE PAIEMENT DU CLIENT

#### 4.1 Inscription aux Services de la Société

Les demandes d'inscription aux Services de Paiement de la Société peuvent s'effectuer de 2 manières :

1. Par l'intermédiaire d'une interface d'inscription publique en ligne (formulaire et API)
2. Par une demande d'inscription effectuée par le Client adressé à la Société par email.

Afin de finaliser l'inscription, le Client devra répondre par écrit aux informations requises par la Société, lesquelles sont susceptibles d'évoluer à tout moment, en fonction de l'évolution des exigences réglementaires. En outre, au cas par cas, la Société se réserve le droit de réclamer tout complément d'information utile au processus d'inscription.

La demande d'inscription doit être impérativement

accompagnée des pièces justificatives requises pour que l'inscription soit valablement effectuée. Si, après vérification, le dossier apparaît incomplet ou erroné, le processus d'inscription peut être interrompu ou clôturé à l'initiative de la Société, sans que le Client puisse prétendre à quelque réparation que ce soit de ce fait. Le Client accepte de stipulation expresse que cette décision d'interruption ou de résiliation du Service puisse être prise par la Société pour tout motif, notamment technique, sans que la Société n'ait à justifier des raisons de cette décision et sans notification préalable d'aucune sorte.

Le Client s'engage à mettre à jour et à compléter sans délai les données fournies lors de son inscription afin qu'elles restent exactes, à jour et complètes pendant toute la durée du présent contrat, notamment, en ce qui concerne sa raison sociale, son adresse et son e-mail. Le Client s'engage également à fournir tous les justificatifs requis à première demande de la Société.

#### 4.2 Validation de l'inscription et acceptation des CGS

Après réception par la Société de la demande d'inscription du Client, et sous réserve que les informations requises soient complètes, la Société adresse un email au Client afin de signer les présentes conditions générales d'utilisation au moyen d'un procédé de signature électronique.

La signature électronique par le Client vaut acceptation irrévocable et de plein effet des présentes stipulations, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil.

Le Client est averti que cette validation en ligne des présentes conditions vaut signature électronique, équivalente à une signature autographe. Il convient également que les informations enregistrées par la Société pour conserver trace des conditions de cette validation en ligne (date, adresse IP, ...) vaudront preuve de ce commun accord et donneront date certaine de la conclusion du contrat entre le Client et la Société.

#### 4.3 Ouverture d'un compte de paiement

L'ouverture d'un Compte de Paiement est validée par la Société lorsque :

- Le Client a signé électroniquement les présentes CGS suite à la réception de l'email de la Société validant l'inscription et contenant le lien de signature de contrat renvoyé à la Société le présent contrat et les annexes signés,
- Le Client a transmis les documents nécessaires à la connaissance client et reçus de la part de la Société les identifiants d'accès à l'Extranet. Il s'engage également à tenir ces informations régulièrement à jour via l'Extranet associé à son compte de

paiement.

- Il satisfait aux obligations contractuelles du Client définies au présent contrat, tant au titre des obligations de détenteur d'un compte de paiement qu'au titre des obligations techniques, éditoriales et diverses énoncées au présent contrat.

Dès validation de l'ouverture du compte de paiement, la Société transmet par e-mail une version validée, sur support durable, du présent contrat cadre qui annonce l'ouverture du compte de paiement.

Les informations légalement nécessaires à l'ouverture et la détention d'un compte de paiement sont susceptibles d'évolution, notamment, par l'effet de nouvelles obligations réglementaires. Les Clients sont avertis et admettent sans réserve que la liste des informations requises puisse être modifiée à tout moment par la Société et que la tenue à jour de ces informations soit une condition nécessaire de l'usage du compte de paiement, le refus ou l'impossibilité par le Client de fournir les informations nécessaires constituant alors une condition résolutoire du présent contrat avec la Société.

Un Client ne peut ouvrir plus d'un Compte de Paiement, sauf autorisation expresse et préalable de la Société.

#### 4.4 Identifiants et mise à disposition de l'Extranet

A l'issue de la signature du présent contrat par les parties, le Client reçoit un login, un mot de passe et une URL qui lui permettra d'accéder à son Extranet et aux informations concernant son compte.

#### Éléments techniques de l'installation des Script et API

Dans le cas d'un marchand vendant sur un site web ou application mobile, le Client accède aux éléments techniques de l'installation technique des Scripts et Api dans son Extranet.

C'est au Client qu'incombe la réalisation de l'intégration technique des Scripts et API et de toute adaptation nécessaire de son Site Marchand au Service de Paiement de la Société. Le Client s'engage à réaliser cette intégration dans le respect des instructions techniques fournies par la Société et à veiller à procéder sans délai à toutes les mises à jour, actualisations, suppressions ou réinstallations requises par la Société qui apportera ses meilleurs conseils au Client en cas de demande écrite. Le Client reste toutefois seul responsable des dommages qui peuvent résulter des conditions dans lesquelles il a réalisé ces opérations techniques.

Via son Extranet, le Client désigne les Sites Marchand utilisant les Services de Paiement de la Société. Le cas échéant, la Société pourra être amenée à restreindre le Service, en fonction des pays retenus par le Client et des règles applicables localement, notamment, pour procéder à des vérifications préalables. Dans ce cas, le Client prendra contact avec la Société pour la

réactivation des services concernés.

#### Éléments de gestion technique du compte de paiement

La Société met également à disposition du Client sur son Extranet les informations suivantes accessibles en ligne :

- le nombre de paiements unitaires,
- le montant des paiements unitaires
- la liste des Demandes de Retraits pour une période donnée.

Ces décomptes sont tenus à disposition en ligne et constituent la base de calcul des paiements unitaires associés aux transactions traitées par les Services de Paiement de la Société. Le Client s'engage irrévocablement à accepter les décomptes ainsi opérés par la Société qui est seule à même de vérifier la validité des paiements unitaires via l'application de la Société.

#### Responsabilité associés à l'extranet

Le Client est seul responsable de l'accès et l'utilisation à son Extranet et, en particulier, de la confidentialité de son ou de ses mot(s) de passe ainsi que de toutes les utilisations, autorisées ou non, effectuées pour son compte. Le Client s'engage à informer immédiatement par écrit la Société de toute perte, compromission ou utilisation non autorisée de son mot de passe.

BD Multimedia ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de l'utilisation non autorisée du mot de passe, ni garantir toute perte ou dommage résultant de cette utilisation.

#### 4.5 Sandbox (environnement de test)

Le Client de la Société a la possibilité de s'initier à l'usage des Services de Paiement de la Société en utilisant un environnement de test. Cet environnement de test, appelé "Sandbox", est destiné exclusivement à tester la solution technique et à évaluer le potentiel.

Les Clients utilisant la Sandbox doivent, sous leur propre responsabilité, installer les Scripts et API et programmes nécessaires au bon fonctionnement de la solution technique.

La Société fournit des identifiants au Client lui permettant d'accéder à l'Extranet lié à l'environnement de test Sandbox.

### **5. FONCTIONNEMENT DU COMPTE DE PAIEMENT DU CLIENT**

#### 5.1 Description du service technique associé à la prestation de paiement

Le Client mandate la Société pour réaliser toutes les

opérations techniques nécessaires à la mise en œuvre et à l'utilisation du Service de Paiement de la Société par les Visiteurs et à les informer de l'avancement et du résultat de l'opération.

La Société opère le contrôle de la validité de chaque paiement unitaire avant de confirmer l'acceptation du paiement au visiteur et informer le marchand de la validité du paiement.

Sous réserve du résultat de ces contrôles, chaque paiement unitaire est comptabilisé par la Société qui retrace les opérations réalisées depuis le(s) site(s) du Client, au travers de l'Extranet.

Cette interface fournit également la comptabilisation des montants de chaque paiement unitaire qui seront contractuellement acquis pour le compte du Client.

le Client autorise la Société à accéder aux services et contenus qu'il facture avec le système de paiement de la Société et/ou simuler l'achat de service, contenu et/ou bien à des fins de contrôles, vérifications et tests. Ces accès ou achat ne donnent lieu à aucun crédit sur le Compte de Paiement des paiements unitaires associés.

#### 5.2 Tarifs, frais et commissions

Les Services de la Société sont proposés selon une grille tarifaire définissant le montant de la commission prélevé pour chaque opération sur le compte de paiement, sur les transactions et sur toutes autres opérations liées à la tenue de compte de paiement.

La grille tarifaire établie par la Société est disponible en annexe des présentes et détaille notamment les frais liés :

- à la tenue de compte et aux mouvements comptabilisés
- aux versements associés à la demande de retrait
- aux impayés
- aux coûts d'intervention et d'analyse ou audit qui sont à la charge du Client.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment la grille tarifaire, sous réserve d'avoir prévenu à l'avance le Client par e-mail ou par l'intermédiaire de son Extranet du Client, deux (2) mois avant la mise en place effective de la modification de la grille tarifaire. A défaut de réponse dans ce délai de deux (2) mois, le Client sera réputé avoir accepté la nouvelle grille tarifaire.

En cas de refus de la nouvelle grille tarifaire, le présent contrat sera résilié moyennant un préavis de deux (2) mois à compter de l'information par la Société de cette nouvelle grille tarifaire. Les opérations réalisées antérieurement à cette résiliation seront calculées en application de la dernière grille tarifaire acceptée par le Client.

### 5.3 Crédit, disponibilité et retraits des fonds du compte de paiement

Les comptes de paiement sont crédités suite à la validation des transactions de paiement des visiteurs.

Le compte de paiement du marchand peut être crédité des fonds reçus par divers moyens de paiement dont les cartes bancaires, les virements bancaires provenant de tiers autorisés, y compris les opérateurs télécoms, les PSAN (Prestataires de Services sur Actifs Numériques), ou d'autres entités autorisées à accumuler et transférer des fonds pour le compte du nom du marchand ou en règlement d'une facture du marchand.

L'Extranet fournit en temps réel l'information sur les transactions et sur le montant associé à chacune des transactions contractuellement destinée au Client. Ces montants de paiement unitaire sont cependant associées à un statut permettant notamment de faire le reflet du statut du recouvrement effectif auprès des organismes bancaires ou tout autre organisme d'acquisition de paiement dont la société fait usage pour assurer le Service de Paiement. Dans tous les cas, l'encaissement nécessite minimum un (1) jour ouvrable.

Pour certains moyens de paiement utilisés par le Visiteur, pour lesquels il peut exister un risque de fraude particulier ou si le prestataire fournisseur de cette solution de paiement requiert lui-même des délais techniques d'exécution de l'ordre de paiement, ce délai peut être supérieur à un (1) jour ouvrable. Le tableau récapitulatif de ces délais particuliers est indiqué sur l'annexe tarifaire et pourra être modifié à tout moment et sans préavis par la Société.

La Société peut choisir de rendre disponible de façon anticipée, au crédit du compte de paiement de son Client, les sommes relatives à certaines opérations de paiements unitaires constatées, même si les paiements correspondants effectués par les Visiteurs ont été encaissés par des prestataires tiers qui n'ont pas encore reversés à la Société les fonds correspondants. Le Client consent par avance à ce que, en cas d'impayés sur ces montants, la Société procède immédiatement ou ultérieurement à reprise des montants en cause, selon la procédure et les modalités définies dans le présent contrat.

Il est rappelé que les montants détenus par le Client sur son compte de paiement ne portent jamais d'intérêts.

### 5.4 Modalités des Demandes de Retraits

A réception des Demandes de Retraits par un Client de tout ou partie des sommes disponibles sur son Compte de Paiement, la Société procède au calcul des sommes dues et des éventuels frais imputables sur le Retrait demandé. Ce calcul est disponible sur

l'Extranet du Client.

Les modalités pratiques de traitement des Demandes de Retrait par un Client, d'un montant disponible sur son compte de paiement varient en fonction de la localisation du Client (son pays), du mode de règlement choisi (virement bancaire, SCT, etc...) et de la devise employée. Les frais, le montant minimum et maximum associés à une Demande de Retrait et le délai de traitement de la demande, qui peuvent varier en fonction de ces paramètres, sont indiqués au moment de la demande de retrait sur la page *ad hoc* de l'Extranet.

#### Fréquence des Demandes de Retraits

A défaut d'accord spécial sur une fréquence donnée avec un Client particulier, qui s'ajouterait en annexe aux stipulations du présent contrat pour s'y incorporer, les Retraits sont effectués à la demande du Client et selon les modalités définies lors de l'ouverture du Compte de Paiement, actualisées le cas échéant au fil du temps.

#### Délai de traitement

Ce délai de traitement est habituellement de 1 à 2 jours ouvrables (au sens de l'article L 133-4 du Code monétaire et financier) suivant la réception par la Société de la demande du Client. Ce calcul concerne les diligences de la Société, laquelle ne porte aucune responsabilité au titre des délais de traitement des demandes et des opérations par des tiers (délais postaux, traitements bancaires, retards imputables aux opérateurs télécoms ou fournisseurs internet...). Le délai de traitement par la Société des demandes de retrait est calculé sans préjudice de tout délai induit par les intervenants internes et/ou externes (banques, organisme d'envoi postal, organes de contrôle interne...).

#### Modalités pratiques

Conformément à la règle énoncée à l'article R 561-20 du Code monétaire et financier, le versement associé à la première demande de Retrait sera effectué par virement sur le compte indiqué par le Client lors de l'ouverture de son compte de paiement (tenu par un établissement de crédit ou tenu par un tiers prestataire de Service de Paiement).

Les versements associés aux Retraits suivants sont susceptibles d'être effectués par d'autre méthode de règlement après accord préalable et écrit de la Société. Les éventuels frais associés à ces modalités particulières de versement seront à la charge du Client qui les a demandées.

Les versements sont effectués dans la devise du Compte de Paiement. En cas de versements demandés par le Client dans une autre devise que celle du compte de paiement, les frais bancaires, de change et de paiement, associés sont exclusivement à

la charge du Client qui accepte qu'ils soient déduit du montant reversé.

Les frais de virement associés aux Retraits sont calculés en fonction du mode de règlement (virement bancaire, SCT, etc...) choisi par le Client, du Pays de destination des fonds et du montant du Retrait. Le détail de ces frais est disponible sur la grille tarifaire annexée au présent contrat. Ces frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, selon les modalités énoncées à l'article 5.2.

Pour les modes de règlement et/ou les pays de destination non prévus par la grille tarifaire, le Client devra en faire la demande à la Société qui pourra étudier et définir des conditions particulières associées.

Afin de traiter le paiement d'une Demande de Retrait, la Société collectera les informations que le Client aura indiquées dans la rubrique concernée de l'Extranet. Le Client est seul responsable des instructions de paiement déclarées en ligne : toute information erronée (erreur de coordonnées bancaires, de nom, d'identifiant, etc.) ne pourra être mis à la charge de la Société.

Si la gestion de ces erreurs devait entraîner des frais, ces derniers seront répercutés sur le Client.

#### 5.5 Suivi des opérations, preuve et information des Clients

Le Client confie à la Société le rôle de tenir la comptabilité des transactions et des opérations de paiements unitaires associées, en ce compris la gestion des relations avec les prestataires techniques ou de Services de Paiement impliqués dans les achats effectués par les Visiteurs sur le site du Client.

De stipulation expresse, le Client confère à la Société le pouvoir de déterminer seule le solde disponible résultant de ces opérations, les Parties convenant que les écritures tenues par la Société font preuve par elles-mêmes. Dans le cas où le Client conteste le montant du solde disponible, il devra adresser à la Société une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client accepte sans réserve que la transparence sur les modalités du calcul réalisé par la Société résulte, en pratique, de la communication par la Société des informations, statistiques et relevés d'opérations qui lui sont fournis par le prestataire externe impliqué dans le paiement effectué par le(s) Visiteur(s) ou Internaute(s) (e. g. les comptes fournis par le PSP émetteur de la carte de paiement utilisée, ou les relevés des émetteurs de monnaie électroniques, ou les statistiques de l'opérateur télécom facturier, etc.), données externes qui seront comparées avec les indications relevées sur la plateforme de la Société. La rectification des erreurs obéira au principe selon lequel les relevés d'opérations relatifs à la comptabilisation des transactions réalisées par la Société sont irrévocablement acceptés par le Client.

La Société ne peut rendre disponible les sommes associées au(x) paiement(s) unitaire(s) que si elle reçoit elle-même, effectivement, le paiement relatif aux transactions en question, de la part du prestataire, organisme collecteur ou facturier ou banque du Visiteur qui lui fournit le moyen de paiement utilisé pour la transaction.

En conséquence, le Client reconnaît à la Société le droit de procéder comme suit : si, pour quelque raison que ce soit (notamment, un défaut de prestataire technique, une anomalie technique, un impayé bancaire, une violation d'une disposition réglementaire, une violation de conditions générales d'un organisme facturier ou collecteur, un trafic anormal, toute forme de tentative ou de piratage, une fraude sur une transaction, etc...) la Société ne reçoit pas ou se voit retirer les fonds d'un paiement unitaire, elle ne mettra pas à disposition sur le compte de paiement les montants associés et elle pourra, le cas échéant, si le défaut de paiement est révélé postérieurement à la mise en disponibilité des fonds correspondants sur le compte de paiement du client, extourner et débiter les montant en cause du solde de ce compte de paiement. Dans cette éventualité, toutes informations nécessaires sur les montants et opérations en cause et sur la cause détectée de cette rectification, seront fournies au Client via l'extranet.

Le Client assumera donc personnellement tout impayé ou déduction ou Pénalité sur ses Demandes de Retraits au titre de l'utilisation des Services de la Société. Par déduction ou impayé, on entend toute somme qui ne peut donner lieu à Paiement Unitaire au Client pour quelque raison que ce soit, et notamment, pour non-paiement par les organismes acquéreur de paiement, les banques et organismes financiers, les opérateurs télécom ou autres prestataires facturiers, pour relevé d'opérations anormales sur le compte, pour répudiation du paiement par carte bancaire, Pénalité. Cette liste et leurs causes n'étant pas exhaustive.

Du fait de la réglementation et des règles appliquées par les réseaux de paiement aussi dénommés "payment scheme", le délai entre le paiement et la réception de l'information de répudiation ou Pénalité associé à une ou plusieurs opérations peut être long et même excéder la durée du présent contrat. Le client accepte par avance de rembourser tout impayé dû à une répudiation, tout Pénalité lié à des opérations ayant eu lieu sur le compte du marchand, quel que soit le délai de survenance ou de la réception de l'information de la répudiation ou de la Pénalité.

Les répudiations ou les Pénalités de quelque nature qu'elles soient, pourront être déduites de plein droit des Demandes de Retraits en cours de traitement ou

des futures Demandes de Retraits. En cas d'insuffisance du solde disponible sur le Compte de Paiement du Client, celui-ci devra rembourser la Société du montant restant impayé après résolution de l'impayé et compensation sur le montant disponible dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception du courrier recommandé adressé par la Société au Client.

Symétriquement, le Client devra apporter à la Société son meilleur concours pour la compréhension des mécanismes qui ont concouru à la réalisation d'une fraude ou d'une anomalie. Il fournira à la demande de la Société toutes les informations utiles à l'enquête.

#### 5.6 Protection des Visiteurs

Le Client mandate la Société pour recevoir d'éventuelles réclamations des Visiteurs et pour procéder directement en son nom à la recherche d'une solution non-contentieuse. Dans ce but, le Client confère à la Société le droit d'agir en son nom pour la résolution du litige en décidant d'indemniser le Client final lésé si la Société juge sa réclamation justifiée, notamment en cas d'impossibilité d'obtenir livraison d'un bien ou d'un service pour lequel un Visiteur a fait un paiement. Dans ce cas, le Client est informé via l'Extranet du montant remboursé par la Société qui est imputé sur le Compte de Paiement ou sur ses Demandes de Retraits en cours et/ou à venir.

#### 5.7 Analyse et résolution des anomalies récurrentes - Contrôles et audit - Suspension du service

Le Client, conscient de sa responsabilité de tenir la Société informée de sa situation et de lui transmettre sans délai notification des mises à jours relative aux informations déclaratives la concernant, reconnaît le droit à la Société de procéder à des contrôles périodiques pour vérifier notamment la cohérence des données déclarées ou pour surveiller la conformité des opérations concernées par le Service de Paiement et réalisées sur le site du Client au regard de la typologie du trafic, des contenus et services offerts, du traitement des données personnelles des Visiteurs par le Client, etc. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Si un de ces contrôles révèle des incohérences ou des données inexacts ou incomplètes, ou en cas de manquement aux obligations contractuelles résultant des présentes et notamment de celles énoncées à l'article 6, la Société pourra demander tout éclaircissement au Client qui devra lui fournir réponses et justificatifs sans délai. En cas de défaut de réponse ou si celles-ci ne permettent pas de répondre aux questions posées par la Société, celle-ci pourra procéder au blocage du compte et/ou à la suspension des retraits, le temps nécessaires aux opérations de

contrôle ou à l'obtention d'une pièce complémentaire.

Une suspension, qui pourra porter sur l'intégralité des services la Société et notamment des services associés au compte de paiement du Client ou sur certaines fonctionnalités en particulier, en ce comprise la fonctionnalité de retrait des sommes disponibles, pourra être décidée unilatéralement par la Société en cas d'urgence ou de manquements graves ou répétés par le Client aux obligations résultant du présent contrat et ce jusqu'à la constatation par la Société de la régularisation de sa situation par le Client.

La réactivation du compte, sous réserve que le Client ait satisfait aux présentes CGS, se fera à la discrétion de BD Multimedia et au terme d'un audit sur le compte qui pourra requérir de nouvelles demandes d'information ou de pièces complémentaires.

Des frais définis à l'article 5.2 sont imputables au Client pendant toute la durée de la période de blocage, au titre des diligences imposées à la Société pour l'audit et la surveillance du compte.

## 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès l'ouverture du Compte de Paiement, le Client fera son affaire des obligations légales qui peuvent découler de son pays de résidence. Chaque Client détenteur d'un Compte de Paiement s'oblige, en particulier, à déclarer aux autorités compétentes, notamment, fiscales, selon les modalités et en fonction de la législation qui lui est applicable, les sommes qu'il détient sur son Compte de Paiement et les revenus qu'il y a perçus. La Société ne pourra pas être tenue responsable en cas de non déclaration par le Client des obligations qui lui sont applicables à ce titre.

### 6.1 Obligations portant sur les contenus ou les services du Client

#### Sur l'honnêteté du contenu

Le Client s'engage à fournir à ses Visiteurs les informations relatives à la description et aux modalités de livraison du bien ou du service vendu, et cela, préalablement au paiement.

En cas de contestation du Visiteur, ayant son origine, notamment, dans la non livraison ou description non conforme du bien ou service par le Client, au-delà de la procédure stipulée à l'article 5.6, et après une relance demeurée infructueuse, la Société se réserve le droit de communiquer au(x) Visiteur(s) ou Internaute(s), sur sa demande écrite, les coordonnées postales, téléphoniques et e-mail du Client.

Le Client s'engage à maintenir le Site Marchand toujours en activité, et à en assurer la mise à jour permanente. Certaines de ces actualisations peuvent

être soumises à validation préalable par la Société avant d'être prises en compte ; dans ce cas, des contrôles et demandes de justificatifs, le cas échéant, peuvent être décidés par la Société.

Le Client est seul responsable des contenus diffusés sur le Site Marchand. Il doit à ce titre veiller au respect des réglementations applicables en matière de droit de la consommation, de droit de la propriété intellectuelle, de droit de la concurrence et de liberté d'expression.

#### Sur la conformité à la réglementation

Le Client s'engage à respecter et à se tenir informé de toutes les réglementations en vigueur applicables à l'utilisation, la communication et la diffusion d'un site Internet, comme des règles fixées par les organismes de régulation pour chaque solution de paiement associée à un pays donné.

A ce titre, le Client garantit disposer de toute autorisation nécessaire à la diffusion des données, quelles qu'en soient la forme ou la nature, présentes sur son Site Marchand.

En utilisant les Services de la Société, le Client s'engage à respecter les règles déontologiques en vigueur, notamment, dans les professions associées à l'activité du Client et/ou en rapport avec le moyen de paiement utilisé. Ces règles déontologiques font partie intégrante des présentes CGS. Leur violation pourra entraîner une suspension et/ou une clôture immédiate du compte du Client selon l'article 9 du présent contrat.

Certaines solutions de paiement peuvent avoir des restrictions d'utilisation selon le pays d'exercice. Le Client s'engage à se conformer à ces restrictions.

#### 6.2 Obligations relatives au fonctionnement du Site Marchand

Le Client doit régulièrement contrôler le fonctionnement de son Site Marchand et les biens et services qu'il facture, et s'assurer que les URL de Sites Marchand enregistrées dans son Extranet, n'aboutissent ni à une erreur 404 (page non trouvée), ni à une livraison de service ou produit défectueux ou autre.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des indications techniques fournies par la Société afin d'assurer le bon fonctionnement du Services de Paiement.

Le Client est averti que, du fait de l'évolution rapide du réseau Internet, ces contraintes sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées au cours de l'exécution du présent contrat. Il appartiendra au Client de mettre à jour son matériel et ses logiciels pour tenir compte de ces évolutions.

#### 6.3 Respect des droits des tiers

Le Client s'engage à respecter les droits d'autrui,

notamment :

- les droits de la personnalité (tels que le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée)
- les droits de propriété intellectuelle, notamment, le droit des marques, le droit d'auteur (portant, notamment, sur les logiciels, les sons, les images, les photographies, les textes, les images animées, les films...), les droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes...) et les droits *sui generis* des producteurs de bases de données.
- d'une manière générale, les droits des personnes et des biens.

Le Client s'engage à ne pas se livrer à des déclarations ou action quelconque de nature à porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société ou de ses Services.

Tout manquement à ces obligations sera susceptible d'entraîner l'application des stipulations des articles 9 et 10.

#### 6.4. Obligations d'identification en ligne

Le Client s'engage à tenir à la disposition du public sur son Site Marchand :

- S'il est une personne physique, ses noms, prénoms et domicile, ou bien un moyen (adresse e-mail valide ou autres) permettant à la Société, aux Visiteurs ou aux tiers de prendre contact avec le Client.
- S'il est une personne morale, sa raison sociale, son siège social et son numéro RCS ou son équivalent dans son Pays d'établissement.

Dans tous les cas, le nom du directeur de la publication du Site Marchand et le nom et l'adresse de l'hébergeur du Site Marchand, ou bien l'adresse e-mail valide du directeur de la publication du Site Marchand.

En outre, en matière de collecte de données, le Client s'engage à respecter la loi du 6 janvier 1978 en matière de collecte des données personnelles et de déclaration à la CNIL des fichiers qu'il pourrait constituer à partir d'informations collectées sur son Site Marchand.

#### 6.5. Obligations relatives aux Scripts et API

Le Client a l'obligation d'utiliser les scripts et API communiqués par la Société pour utiliser le Service de Paiement de la Société. Il convient de préciser que la Société transmet des script et API que le Client doit paramétrer et installer sur son Site Marchand en fonction des paramètres de son système.

Sauf dérogation préalable et express de la Société, le Client ne peut utiliser le Service de Paiement en

dehors de ces Scripts et API. Il est, notamment, interdit de modifier les éléments techniques et figuratifs des Scripts et API, en décomposant le script, SDK ou en masquant des éléments.

#### 6.6. Obligations relatives aux opérations constatées sur le Site Marchand ou le Compte de Paiement

La Société pourra suspendre tout ou partie de ses Services si elle constate ou que sont portés à sa connaissance l'occurrence d'opérations anormales ou illégales sur le Site Marchand ou le Compte de Paiement.

Sont susceptibles d'être qualifiées « d'anormales » des opérations problématiques au regard :

- des règles déontologiques et conditions d'utilisation des différents organismes acquéreur de paiement, des banques et organismes financiers, des opérateurs télécom ou autres prestataires facturiers, des réseaux émetteurs de moyen de paiement (réseaux VISA, MASTERCARD, GIE CB, AMEX, etc.)
- de la typologie du trafic : sera considéré comme caractéristique d'un trafic anormal un nombre excessif de transaction pour un même Visiteur, un groupe restreint de visiteur ou du trafic en provenance de moyen de paiement volés ou encore toute(s) transaction(s) de paiement déclenchée(s) par l'action d'un malware. Cette liste n'étant pas exhaustive.
- des règles de paiement et recouvrement des différents organismes bancaires, opérateurs tiers de facturation, et opérateurs acheminant le trafic et les transactions.
- de la suspicion d'impayés liés à des opérations anormales.
- de la suspicion du risque de Pénalité lié aux opérations.

### 7. DROITS DES PAYEURS

Pour la mise en œuvre des mécanismes de protection prévus aux articles 5.6 et 6.2 et afin d'assister les Payeurs utilisateurs de la solution Service de Paiement de la Société, ou pour leur permettre de signaler une activité ou un contenu illicite, une fraude ou une escroquerie, selon les prévisions de l'article 10, un service dédié est joignable par email et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au +33 1 53 36 24 24

De plus, l'ensemble des stipulations énoncées aux articles 11 à 15 leur sont applicables.

Les Payeurs sont avisés que la Société se réserve la possibilité de modifier tout ou partie du présent contrat et notamment les stipulations les concernant, au regard des évolutions technologiques et

réglementaires applicables aux services offerts. Il leur est donc conseillé de se référer régulièrement à la dernière version des CGS.

### 8. SERVICE CLIENT, INFORMATIONS, ACCÈS AU COMPTE DE PAIEMENT, RELEVÉS, RÉCLAMATIONS ET RÉGIME DE LA PREUVE

Afin d'assister les Clients dans l'utilisation des Services de Paiement de la Société, il est mis à leur disposition un service d'assistance joignable par email et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au +33 1 53 36 24 24

### 9. DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur à compter de la date de l'ouverture du Compte de Paiement du Client par la Société. Cette date d'inscription fait foi entre les parties comme étant la date de formation du présent contrat.

Chacune des Parties pourra mettre fin au présent contrat sans motif. La Partie qui souhaiterait résilier amiablement le présent contrat devra en informer l'autre Partie, par courrier électronique, en indiquant la date de prise d'effet souhaitée de la résiliation qui ne peut être antérieure à un délai de 30 jours ouvrables à compter d'envoi de cette confirmation. L'autre Partie accusera réception de cette demande, par mail, dans les deux (2) jours ouvrés de sa réception. A défaut de confirmation par mail, dans un délai de deux (2) semaines, la Partie qui souhaite résilier devra réitérer sa demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie et le délai de quinze (15) jours de date à date partira en ce cas de la première présentation du recommandé.

La Société se réserve le droit de clôturer le Compte de Paiement du Client pour inobservation du présent contrat, et notamment, dans le cas où l'invalidation résulterait d'une faute dudit Client.

Le présent contrat pourra aussi être résilié de plein droit par la Société, avec notification et sans autre préavis, si aucune transaction (encaissement pour compte de tiers) sur le compte de paiement et/ou l'utilisation des outils n'ont été enregistrés sur le serveur de la Société pendant 4 (quatre) mois successifs.

Le présent contrat pourra également être résilié de plein droit si le Client n'a pas respecté une ou plusieurs des présentes conditions d'utilisation, notamment, les stipulations énoncées aux articles 6 10 et 13 du présent contrat.

La résiliation est précédée par un calcul par la Société du solde disponible sur le Compte de Paiement, sans préjudice d'autres contraintes légales sur la possibilité ou non pour le Client de retirer ces fonds. Le montant ainsi calculé est notifié au Client par email dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de l'envoi du mail annonçant la résiliation à l'initiative de la Société ou de celui accusant réception de la demande de résiliation à la demande du Client. Ce solde peut intégrer une retenue de garantie justifiée par des incertitudes sur les encaissements, des impayés, des risques d'impayés ou répudiation ou opérations susceptibles de contestation ou d'illégalité ou risque de Pénalité. Cette liste de causes de retenue de garantie n'étant pas exhaustive. Le solde ainsi notifié est réputé approuvé par le Client à l'expiration d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de son envoi par mail. Le Client peut, dans ce délai, contester par mail, ce solde de tout compte. Les montants en litige restent alors bloqués à titre conservatoire sur le Compte de Paiement, en l'attente de règlement du différend.

BD Multimedia se réserve le droit de vérifier l'origine des fonds transférés vers le compte de paiement du marchand afin de s'assurer de la conformité avec les réglementations applicables, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent (LCB) et le financement du terrorisme (FT).

Si BD Multimedia ne peut pas vérifier l'origine des fonds ou si les fonds proviennent d'une entité suspecte ou non conforme, BD Multimedia peut refuser de créditer le compte de paiement et retourner les fonds à l'expéditeur.

#### **10. PROTECTION DES VISITEURS - SIGNALEMENT DE PROBLÈMES PAR LES VISITEURS - PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

Le Client s'engage, pendant toute la durée du contrat, à respecter la législation en vigueur en matière de droit de l'internet (et en particulier quand elle lui est applicable la loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet), le droit de la presse et les limitations légales auxquelles est soumise la liberté d'expression sur internet.

A ce titre, le Client s'engage à ne pas mettre à la disposition du public, sur les Sites Marchand utilisant les Services de Paiement de la Société, d'éléments :

- contraires à l'ordre public, à la loi et aux bonnes mœurs
- contraires au respect de la personne et de la dignité humaine, aux droits de la

personnalité (tels que le droit à l'image et le droit au respect de la vie privée),

- à caractère directement ou indirectement injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ou de personnes publiques ou privées,
- incitant directement ou indirectement à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée,
- menaçant une personne ou un groupe de personnes,
- à caractère zoophile ou pédophile,
- et de manière générale tout contenu dégradant ou portant atteinte à la personne humaine, à sa dignité ou à son intégrité,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide,
- contraires aux droits de propriété intellectuelle et notamment le droit des marques et brevets, le droit d'auteur et les droits voisins, le droit sui generis des producteurs de bases de données,
- contraires aux droits des personnes et des biens,
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques, et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances, ou confidentiel en vertu d'une mesure législative ou d'une acte juridique (et notamment, des informations internes, privilégiées, constitutives d'un délit d'initié ou relevant du secret professionnel),
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des substances ou produits illicites,
- qui seraient confidentiels en vertu d'une mesure législative ou d'une acte juridique (et notamment, des informations internes, privilégiées, constitutives d'un délit d'initié ou relevant du secret professionnel),

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des

obligations légales et réglementaires en vigueur en matière d'assistance, de qualité et de garantie des contenus ou services qu'il commercialise. Le cas échéant, il lui appartient d'assurer le remplacement de tout contenu ou service défectueux.

Le Client s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles et de déclaration à la CNIL des fichiers qu'il pourrait constituer à partir d'informations collectées sur les Visiteurs.

Le Client a l'obligation de faire figurer sur son Site Marchand les conditions générales de vente des contenus, produits ou services qu'il commercialise.

Dans l'hypothèse où le Site Marchand pour lequel le module de paiement est mis à disposition, serait à caractère érotique et/ou pornographique, le Client s'engage expressément à ne pas permettre l'accès, par tout moyen technique, de ce Site Marchand à une personne mineure dans son pays de résidence, ni à lui en faire connaître l'existence comme à avertir de manière explicite le Visiteur majeur sur la nature du site.

Les Visiteurs sont invités à signaler à la Société tout contenu choquant ou susceptible de constituer un manquement aux stipulations du présent contrat.

En cas de violation de l'une quelconque des stipulations du présent article par le Client, la Société pourra suspendre immédiatement le compte du Client sans notification écrite, ni préavis, et/ou faire application de la clause résolutoire visée au dernier alinéa de l'article 9.

Le Client s'engage également à respecter les mesures, légales ou de bonne pratique, en matière de prévention de la fraude et de lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'engage plus particulièrement à répondre avec diligence à toute demande de la Société ou d'une autorité judiciaire (ou administrative) concernant son activité.

A cet effet, Le Client pourra être sollicité pour fournir des éléments d'identification de clients finaux.

Toute violation par le Client de la réglementation en matière de lutte contre la fraude et de lutte contre le blanchiment est constitutive d'un manquement d'une particulière gravité entraînant de plein droit la résiliation du contrat.

La Société pourra, notamment, annuler le compte du Client sans notification écrite, ni préavis, en cas de présence de contenus vraisemblablement illicites ou en infraction aux présentes sur les Sites Marchand utilisant les Services de Paiement de la Société et/ou sur d'autres pages en lien avec les précédentes.

La Société se réserve le droit de répercuter sur le compte Client toute amende émise par un opérateur

suite au constat d'une opération anormale imputable au Client et/ou se réserve le droit de demander en justice réparation du préjudice qu'elle aurait subi de ce fait.

## **11. PERFORMANCE TECHNIQUE, DISPONIBILITÉ ET FORCE MAJEURE**

La Société s'efforce de veiller à la meilleure qualité de prestation de ses Services de Paiement avec le meilleur taux de disponibilité, hors période de maintenance, et fera ses meilleurs efforts pour avertir le Client préalablement aux opérations de maintenance susceptibles d'interrompre temporairement le Service. Symétriquement, le Client est informé que le Service de la Société nécessite des opérations de maintenance et requiert la disponibilité des prestataires de télécommunication partenaires.

En conséquence, le Client est informé et accepte que la Société ne puisse lui garantir le parfait fonctionnement de Service qui sont, par nature, hors de son contrôle et peuvent générer, notamment, de possibles défaillances des acquéreurs des moyens de paiement, réseaux télécom, UMTS, 3G ou 4G des opérateurs de télécommunication ou Internet et/ou des fournisseurs d'accès à Internet, empêchant tout ou partie des Clients ou Visiteurs d'utiliser le Service de la Société.

La Société ne garantit pas la compatibilité de l'équipement matériel ou logiciel du Client avec sa solution technique. Il appartient au Client d'effectuer les tests nécessaires pour vérifier la bonne collaboration entre son Site Marchand et les API de la Société, en faisant, le cas échéant, usage de l'assistance proposée par la Société.

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. La Partie empêchée fera tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

Lorsqu'un cas de force majeure survient, dans un premier temps, les obligations du présent contrat pourront être immédiatement suspendues. Si la force majeure dure plus d'un (1) mois, les stipulations du présent contrat extérieures à la gestion du compte de paiement pourront être résiliées de plein droit, tant vis-à-vis des Visiteurs que, si nécessaire, des Clients, au titre des prestations techniques extérieures aux Services de Paiement, sur simple information de la partie défaillante. Cette résiliation pour force majeure des éléments techniques, télécoms et informatiques, de la présente convention ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit par la Société.

De stipulation expresse, les Clients et Visiteurs reconnaissent à la Société le droit de faire reconnaître

comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, les intempéries majeures reconnues comme calamités, les épidémies et pandémies, les guerres, les attaques terroristes, les suspensions et interruptions générales et durables de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, mesures d'urgence et restrictions gouvernementales ou légales, modifications ou changement d'interprétation des législations ou réglementations des formes de commercialisation ou applicables aux Services de Paiement, panne et blocage des réseaux de télécommunication, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant de manière imprévisible et insurmontable l'exécution normale de la présente convention.

## **12. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les Services de Paiement de la Société sont un ensemble de solutions techniques et d'acquisition de paiement éditée par le Groupe BD Multimédia qui détient l'ensemble des droits de nature patrimoniale sur les éléments logiciels composant le Service de Paiement de la Société et sur tous autres éléments logiciels qui pourront être développés à l'avenir. Clients et Visiteurs ne disposent que d'un droit d'usage personnel, incessible et limité à la durée du présent contrat, des services de la Société et des éléments logiciels utilisés pour son usage.

Les logiciels de la Société sont la propriété pleine et entière de BD Multimedia. Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les composantes puissent ou non être protégées en l'état actuel de la législation par un droit de propriété intellectuelle.

Les logiciels de BD Multimédia et, le cas échéant, leur documentation, sont reconnus par le Client comme œuvre de l'esprit, qu'elle-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle, en s'interdisant de les copier, de les reproduire, de les traduire en tout autre langue ou langage, de les adapter, de les distribuer à titre gratuit ou onéreux, ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leurs spécifications.

Tous droits relatifs à cette solution et sur les informations et contenus publiés sur nos sites partenaires: [www.bdmultimedia.fr](http://www.bdmultimedia.fr), [www.payment.net](http://www.payment.net) et tous les sites publiés sur des sous-domaines basés sur ces noms de domaine (notamment [secure.bdmultimedia.fr](http://secure.bdmultimedia.fr), [checkout.payment.net](http://checkout.payment.net), etc.) sont réservés (2007- 2017).

La Société pourra citer, notamment, auprès de ses clients et partenaires commerciaux, le nom du Site Marchand et présenter une ou plusieurs pages de ce

site, et la description du Site Marchand faite par le Client (en ce compris les commentaires postés sur les blogs et les réseaux sociaux), pendant la durée du présent contrat, pour toutes exploitations, pour les besoins de la présentation, de la promotion, de la publicité et/ou du marketing relatif à ses activités et/ou à ses services. Le Client délivre par les présentes à BD Multimedia toutes les autorisations nécessaires à cette fin à titre gratuit et pour le monde entier.

Le Client s'engage à ne pas supprimer la mention des marques de la Société de tout logiciel, document ou bannière publicitaire, et plus généralement, de tout élément fourni ou mis à la disposition du Client par la Société.

## **13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La Société accomplit le service technique décrit au présent article dans le cadre d'une obligation de moyen.

La Société ne prend aucune part dans les relations commerciales engagées entre les Clients et les Visiteurs des Sites Marchand Internet des Clients, sur lesquels sont installés les Services de Paiement de la Société.

Elle ne pourra donc être tenue pour responsable, vis-à-vis des clients et des visiteurs ou d'un éventuel tiers à ce contrat, à d'éventuelles interruptions du Service de Paiement de la Société, consistant en des difficultés ou interruptions d'accès par le Client à son compte de paiement, ou consistant en des difficultés ou impossibilités pour les Visiteurs de consulter des services ou contenus payant ou d'acheter des produits du Client, lorsque ces dysfonctionnements ont pour cause des dysfonctionnements du réseau mondial internet, des ruptures de service par les organismes acquéreurs de paiement, les banques et organismes financiers, les opérateurs télécom ou autres prestataires facturiers ou informatiques, des problèmes inhérents au Site Marchand ou à ses prestataires de services, et notamment ses hébergeurs, ou trouvant leur cause dans les opérations de maintenance ou de modification du service par la Société, ainsi que toute autre cause hors du contrôle de la Société.

La Société ne peut garantir la compatibilité de l'équipement du Client et des fournisseurs de ce dernier, hébergeurs, matériel ou logiciel, avec le système de paiement de la Société, notamment, avec les scripts et API, propriété de BD Multimedia. Le Client reconnaît à la Société le droit de limiter la mise à disposition de certaines solutions de paiement, pour toute raison technique à sa libre appréciation et dont elle n'aura pas à donner raison.

La Société n'a pas la possibilité technique d'intervenir sur le Site Marchand du Client car ce dernier n'est pas hébergé sur les serveurs de la Société qui ne peut

donc garantir la bonne utilisation des API. De ce fait, la Société ne peut garantir et ne peut être tenue pour responsable de fraude ou tout dommage occasionné par l'intrusion ou par une faille sur le Site Marchand ou d'une utilisation inappropriée ou non recommandée des API de la Société. Le Client est informé que la norme PCI-DSS et les autres normes du marché des paiements constituent un standard en matière de politiques de sécurité.

De même, la Société n'a pas la capacité technique de bloquer la diffusion par le Client de ses contenus et produits dont ce dernier sera tenu pour seul responsable. A cet égard, le seul pouvoir dont la Société puisse disposer est celui de suspendre ou d'annuler le compte, sans que cette suspension ou annulation n'empêche le Client de poursuivre la diffusion de ses contenus via l'URL de son choix.

En conséquence, la Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable du contenu fourni ou non fourni, du produit et/ou service livré ou non livré, pour quelque raison que ce soit par le Client, les prestations n'étant jamais délivrées par la Société. De même, la Société ne saurait en aucune manière, dans ces conditions, être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects subis par les Clients, les Visiteurs ou par les tiers, qui trouveraient leur source dans lesdites relations commerciales entre Clients et Visiteurs et, notamment, dans les contenus, produits ou services propres à ces Sites Marchand.

Les Clients et Visiteurs reconnaissent expressément avoir connaissance de cette situation et renoncent par avance à toute procédure ou mise en cause, contentieuse ou publique, visant la Société et tirée de l'intervention de la Société, dans un litige né de l'échange direct entre le Visiteur et le Site Marchand ou de son contenu. Le Client reconnaît et accepte formellement que la responsabilité de la Société ne saurait être, directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, pour les dommages liés à :

- une interruption du service de la Société, motivée par un quelconque comportement fautif du Client ;
- tout incident (ou interruption du service de la Société) causé par un mauvais fonctionnement et/ou une inadéquation des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures du Client, quelle qu'en soit la cause ;
- un cas de Force Majeure comme défini à l'article 11 des présentes ;
- l'usage de contenus ou services prohibés par les stipulations du présent contrat ;
- l'intrusion d'un tiers dans le système informatique du Client ;
- la nature, à la qualité, à la quantité ou au contenu des informations, données et fichiers diffusés sur le Site Marchand, à titre gratuit ou payant ;
- tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice, perte d'image, de marque ou action dirigée contre le Client par qui que ce soit du fait des contenus ou services du Client ;
- une défaillance du réseau Internet et/ou en cas de défaillance des prestataires et opérateurs de télécommunication et/ou prestataires de Services de Paiement.
- une défaillance des acquéreurs des paiements ou tout organisme remettant ou facturiers.
- un dommage indirect, ou assimilé, causé au Client par son utilisation de la solution de la Société.

Dans le cas où la Société serait néanmoins poursuivie par un tiers à quelque titre que ce soit en raison d'informations, services, produits ou contenus vendus, livrés ou diffusés par le Client sur les Sites Marchand utilisant le Service de Paiement de la Société, le Client s'engage à assumer la défense de BD Multimedia, à l'indemniser, à première demande, des éventuels frais d'avocats ou d'expertise sommes engagées à quelque titre que ce soit, de toute condamnation et de tous dommages et intérêts dont il serait redevable au titre de toute action, plainte, procédure, demande, expertise, ou autre engagées par un tiers à l'encontre de BD Multimedia.

Le Client reconnaît encore que :

- La Société ne saurait être tenue responsable de quelque façon que ce soit de l'usage fait par les Visiteurs des produits, contenus ou services du Client, et plus particulièrement, des contenus biens et/ou services obtenus par le biais de la plateforme de paiement de la Société. Le Client fera donc son affaire des éventuels dommages et préjudices, directs ou indirects, matériels ou immatériels qu'il, ou que les Visiteurs, auraient subis du fait des contenus ou services du Client. Par suite, le Client assumera seul tout litige l'opposant à un tiers, pour des informations diffusées sur son Site Marchand, ses contenus ou ses services. Le Client est également seul responsable vis-à-vis des Visiteurs dans le cas où les contenus ou services qu'il propose ne correspondraient pas dans leur nature, leur qualité, ou leur quantité avec l'offre et la publicité qu'il a effectuée.
- La Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du contenu ou service proposé au(x) Visiteur(s) du fait du Client et ceci que ce soit à raison d'une erreur technique ou matérielle, ou à raison de la non existence ou de l'indisponibilité du contenu ou du service référencé dans l'offre du Client.
- Le Client devra informer sans délai la Société

par courrier électronique, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception, de toute réclamation, de tout litige naissant, de toutes plaintes, actions en justice, infractions constatées ou réclamations, concernant les contenus, biens et/ou services qu'il propose à titre onéreux via la plateforme de paiement de la Société.

- Le Client est seul responsable des dommages et préjudices matériels ou immatériels, causés à la Société du fait de la mauvaise ou inadéquate utilisation des Services de Paiement de la Société.

La Société ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de l'utilisation non autorisée du mot de passe du Client et par suite de l'utilisation non autorisée de son Extranet. Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de toute utilisation non autorisée de son mot de passe et/ou de son compte de paiement, de son Extranet ou de toute utilisation non autorisée des API de la Société pour le compte du Client.

Le Client est le seul responsable de l'ensemble des coûts nécessaires au maintien en ligne de son Site Marchand et de ses contenus, produits ou services. La Société ne procède à aucun hébergement de contenu ou service ou stockage de produits.

La Société décline toute responsabilité dans le cas où le Client refuserait ou n'aurait pas mis à jour les API de la Société figurant sur son Site Marchand conformément aux instructions données par La Société.

La Société décline toute responsabilité en cas de raccordement du Site Marchand aux Services de Paiement de la Société en violation d'un contrat ou d'un accord d'exclusivité signé par le Client avec un tiers.

La Société décline toute responsabilité en cas de non déclaration par le Client des sommes qu'il a perçues à l'occasion de la commercialisation de ses produits, contenus ou services via les Services de Paiement de la Société.

La Société ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de non-respect par le Client de la réglementation relative aux données personnelles dans le cadre de ses activités.

#### **14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

La Société constitue un fichier comportant toutes les informations qu'elle peut obtenir sur ses Clients relativement à l'utilisation des Services de la Société, afin de gérer les comptes Clients et de traiter ces informations pour établir des statistiques.

Ce fichier est déclaré à la CNIL.

Le Client est informé que, conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et Libertés, il

dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de ses données personnelles.

La Société fera ses meilleurs efforts et mettra en œuvre les moyens techniques nécessaires pour protéger les données concernant le Client. Elle s'engage à maintenir strictement confidentielles les données personnelles recueillies.

Toutefois, les informations non nominatives telles que les statistiques pourront être communiquées à des tiers, notamment aux superviseurs au contrôle desquels la Société est soumise. La Société pourra communiquer ces données ou toute information concernant le Client pour se conformer à la réglementation en vigueur ou si, de bonne foi, la Société pense qu'une telle mesure est nécessaire :

- dans le cadre d'une procédure judiciaire,
- pour répondre à des plaintes arguant de la violation des droits des tiers,
- en exécution des obligations légales qui s'imposent à la Société, notamment, en procédure judiciaire, y compris, pour protéger ses droits ou ses intérêts.

#### **15. DIVERS**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions d'utilisations sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui se rapprochera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée, de manière notamment à maintenir l'équilibre économique du contrat.

Le présent contrat constitue l'entier et unique contrat entre les parties. Il remplace et annule tout accord antérieur.

Les parties sont convenues que la Société peut, à tout moment, modifier ses services et/ou les termes du présent contrat, compte tenu notamment de l'évolution technique et factuelle de la réglementation et des technologies associées au Service. Le Client sera systématiquement informé par courrier électronique de la mise à jour du présent contrat dans les conditions prévues à l'article 5.2.

Le Client ne pourra en aucun cas céder ou transférer le présent contrat ou l'un quelconque de ses droits et obligations au titre des présentes, sans l'accord écrit et préalable de la Société.

Sauf stipulation contraire, toute information prévue par les présentes sera valablement fournie :

- par la société BD Multimedia, au moyen d'un mail à l'adresse fournie par le Client lors de son inscription et maintenue à jour par ses soins ;
- par le Client, au moyen d'un email envoyé via

le formulaire de contact.

Sauf stipulation contraire, toute information prévue par les présentes pourra être valablement fournie au choix de la Société : i) au moyen d'un e-mail envoyé à l'adresse fournie par le Client lors de son inscription et maintenue à jour par ses soins, ii) par une notification sur l'Extranet du Client.

#### **16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Le présent contrat est régi par le droit français.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou

l'exécution du présent contrat obligera les Parties à se rapprocher pour tenter de trouver une solution amiable. En cas d'échec de toute conciliation, le litige sera soumis :

- au Tribunal de commerce de Paris si le Client est un commerçant ou une société commerciale.
- au Tribunal d'Instance ou au Tribunal de Grande Instance de Paris, si le Client est une personne physique.